



Pourquoi abattre les peupliers ?

Sur le secteur de Ponceaux, les peupliers ont atteint leur pleine maturité. Vieillissants et parasités par le gui, ces peupliers sont aujourd'hui confrontés à des risques importants de chutes.

Cette espèce d'arbre est considérée comme "indésirable" en bordure de cours d'eau : en effet, du fait de son système racinaire très superficiel et traçant, le peuplier entraîne des dommages et d'importantes érosions de berge en cas de chute.

Y aura t-il des plantations suite à ces coupes ?

OUI !! 300 unités d'arbres et d'arbustes seront implantées en plusieurs zones distinctes, afin de diversifier les strates végétales et restaurer des zones ombragées et ensoleillées le long de la Drouette. Les essences sélectionnées pour cette replantation seront locales et spécifiquement adaptées aux caractéristiques du cours d'eau, favorisant ainsi le maintien des berges et l'expression de la biodiversité.



Seconde étape, diversifier les habitats



Des épis, constitués de fascines de saules morts et vivants, seront aménagés en alternance dans le lit du cours d'eau afin de diversifier les écoulements, tout en créant des refuges pour la faune aquatique.

En rétablissant la sinuosité du cours d'eau et en redynamisant la Drouette, ces épis contribueront à une meilleure qualité de l'eau. Cette action favorisera la formation de zones de repos propices aux espèces piscicoles en présence. Ces zones pourront se combler au fil du temps et elles seront colonisées par des plantes hélophytes.